



ACTIVITÉ SPORTIVE

AVIRON

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- Reprise des activités dès le 11 mai 20 dans le respect :
 - des consignes gouvernementales, voire préfectorales ou locales spécifiques lorsqu'elles existeront ;
 - de l'application des mesures de prévention permettant de garantir la protection de la santé de l'ensemble des personnes (dirigeants, encadrants, pratiquants) ;
 - de la promotion des recommandations des consignes sanitaires visant à limiter la propagation du virus ;
 - d'une progressivité de reprise en fonction des différentes catégories de pratiquants.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Sportifs licenciés, adhérents, pratiquants occasionnels, accueils collectifs (scolaires, ACM).
- Dans le respect d'une organisation collective garantissant l'absence de regroupements de plus de 10 personnes encadrement compris.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Pratique de l'aviron en bateau individuel et en eaux intérieures exclusivement.
- La pratique de l'aviron de mer (bateaux solos uniquement) est suspendue dans l'attente de l'autorisation d'accès aux plages.

Liberté
Égalité
Fraternité

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

Le site

- Mise en place d'une zone d'accueil extérieure avec gel hydro alcoolique et matérialisation d'une zone d'attente en cas de nécessité
- Tenue d'un registre des personnes accueillies au club (nom, prénom, heures arrivée, départ, contact)
- Affichage des informations et consignes nécessaires à la gestion de la situation sanitaire et de la navigation (éviter tout recours aux supports papier)
- Organisation d'une circulation à sens unique pour accéder au garage à bateaux et au ponton d'embarquement, puis en fin de séance, à la zone de nettoyage du bateau avant stockage
- Respect des règles de distanciation interpersonnelle sur les différents secteurs de la structure (accueil, local matériel, accès ponton, embarquement, débarquement, nettoyage, rangement) : distance interpersonnelle de 2 mètres entre chaque personne,
- Fermeture des zones ne permettant pas le respect des règles de distanciation inter personnelle,
- Accès à un point d'eau extérieur pour lavage des mains
- FERMETURE DES VESTIAIRES, SANITAIRES ET SALLES DE MUSCULATION/PPG

Les personnels ou bénévoles en charge de l'accueil et de l'animation

- Désignation d'un référent Covid-19 pour la structure d'accueil
- Désignation d'un régulateur des flux de pratiquants/jour d'activité ; personne chargée de faire respecter les consignes
- Port du masque obligatoire pour l'ensemble des encadrants, bénévoles et chargés d'accueil

Locaux et matériels

- Ravitaillement régulier en produits nécessaires au respect des consignes sanitaires (savon liquide, gel hydro-alcoolique, essuie-mains à usage unique, poubelles et sacs poubelle, désinfectant)
- Désinfecter régulièrement les différents points contact
- Désinfecter et nettoyer systématiquement les matériels après chaque utilisation (bateaux, manches des avirons, sécurité)

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <https://ffaviron.fr>